

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Blue Wonder - Alles Reiniger Spray  
**Date d'exécution :** 02-12-2019  
**Date d'édition :** 17-12-2019

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Blue Wonder - Alles Reiniger Spray - EAN 8717097000791

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

#### Secteur d'utilisation [SU]

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

#### Catégories de processus [PROC]

PROC 8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC 11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC 19 - Activités manuelles avec contact physique de la main

#### Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC 8a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

#### Usages déconseillés

Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Blue Wonder BV

**Rue :** Leidsevaartweg 1

**Code postal/Lieu :** 2106 NA Heemstede

**Téléphone :** +31 (0)251 - 315 683

**Contact pour informations :** Dhr. F. van der Klaauw

**Site web :** [www.bluewonder.nl](http://www.bluewonder.nl)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoison et de Toxicovigilance ANGERS +33 02 41 48 21 21 BORDEAUX +33 05 56 96 40 80 LILLE +33 0800 59 59 59 LYON +33 04 72 11 69 11 MARSEILLE +33 04 91 75 25 25 NANCY +33 03 83 22 50 50 PARIS +33 01 40 05 48 48 STRASBOURG +33 03 88 37 37 37 TOULOUSE +33 05 61 77 74 47 Website: <http://www.centres-antipoison.net/>

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

##### Remarque

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Blue Wonder - Alles Reiniger Spray  
**Date d'exécution :** 02-12-2019  
**Date d'édition :** 17-12-2019

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

### 2.3 Autres dangers

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

### 2.4 Indications diverses

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

2-BUTOXYÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36 ; N°CE : 203-905-0; N°CAS : 111-76-2

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

#### En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle ou d'inhalation d'importantes quantités de poussières, faire boire immédiatement: Eau

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Blue Wonder - Alles Reiniger Spray  
**Date d'exécution :** 02-12-2019  
**Date d'édition :** 17-12-2019

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

### 5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

##### Procédures d'urgence

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )

:

Valeur seuil : 50 ppm / 246 mg/m<sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Blue Wonder - Alles Reiniger Spray  
**Date d'exécution :** 02-12-2019  
**Date d'édition :** 17-12-2019

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

Remarque : H  
Version : 31-01-2018  
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 31-01-2018  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (8h) ( NL )  
Valeur seuil : 100 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 01-01-2007  
Type de valeur limite (pays d'origine) : Exposure Limit (15min) ( NL )  
Valeur seuil : 246 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 01-01-2007

### Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

#### DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)  
Valeur seuil : 147 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)  
Valeur seuil : 89 mg/kg  
Facteurs de sécurité : jour(s)  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)  
Valeur seuil : 426 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)  
Valeur seuil : 26,7 mg/kg  
Facteurs de sécurité : jour(s)  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)  
Valeur seuil : 75 mg/kg  
Facteurs de sécurité : jour(s)  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)  
Valeur seuil : 59 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)  
Valeur seuil : 6,3 mg/kg  
Facteurs de sécurité : jour(s)  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Dermique

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Blue Wonder - Alles Reiniger Spray  
**Date d'exécution :** 02-12-2019  
**Date d'édition :** 17-12-2019

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	89 mg/kg
Facteurs de sécurité :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1091 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	98 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	125 mg/kg
Facteurs de sécurité :	jour(s)
<b>PNEC</b>	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	8,8 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,88 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	34,6 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	3,46 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Terre) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	2,33 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	463 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Protection des mains Modèle de gants adapté EN ISO 374 Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile)  
Caractéristiques exigées imperméable aux liquides. Temps de pénétration (durée maximale de port) Temps de passage (durée d'utilisation maxi) Epaisseur du matériau des gants Nitril: 0,12 mm Butyl: 0,50 mm

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Couleur :** bleu

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Blue Wonder - Alles Reiniger Spray  
**Date d'exécution :** 02-12-2019  
**Date d'édition :** 17-12-2019

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

**Odeur :** Parfum

## Données de sécurité

<b>État :</b>			Liquide
<b>Température de fusion/plage de fusion :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	>	100 °C
<b>Température de décomposition :</b>		>	200 °C
<b>point de congélation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point éclair :</b>			non applicable
<b>température d'auto inflammabilité :</b>		>	250 °C
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>pression de vapeur :</b>	( 20 °C )		Aucune donnée disponible
<b>taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	1,01 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		100 Pds %
<b>pH :</b>			10,7
<b>coefficient de partage (n-octanol/aqua) :</b>		<	3
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )	<	10 mPa.s
<b>densité de vapeur (air = 1) :</b>	( 101 kPa )		Aucune donnée disponible
<b>Valt onder Detergentia Verordening (EG) Nr. 648/2004 J/N</b>			yes
<b>D-Limonene</b>			0,035 %

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

non applicable

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

oxydants puissants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Blue Wonder - Alles Reiniger Spray  
**Date d'exécution :** 02-12-2019  
**Date d'édition :** 17-12-2019

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

### Effets aigus

#### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 1480 mg/kg

#### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 500 ppm  
Paramètre : LC50 ( 2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Souris  
Dose efficace : 700 ppm

### Effet irritant et caustique

#### Irritation primaire de la peau

non irritant.

#### Irritation des yeux

non irritant.

#### Irritation des voix respiratoires

Aucune donnée disponible

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénicité des gamètes sur l'homme disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non applicable

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

non nocif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Blue Wonder - Alles Reiniger Spray  
**Date d'exécution :** 02-12-2019  
**Date d'édition :** 17-12-2019

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE)

##### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

agents de surface non ioniques	< 5	%
agents de surface anioniques	< 5	%
savon	< 5	%
parfums	< 5	%
D-Limonene	< 5	%
Citral	< 5	%
Methylisothiazolone/Benzoisothiazolone	< 5	%
Preservative	< 5	%

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement



# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Blue Wonder - Alles Reiniger Spray  
**Date d'exécution :** 02-12-2019  
**Date d'édition :** 17-12-2019

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

01. Secteur d'utilisation [SU] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Conseils de prudence · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail

## 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)  
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)  
DNEL = Derived No-Effect Level  
DT50 = Time for 50% loss; half-life  
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)  
EC50 = Median effective concentration  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)  
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)  
EWC = European Waste Catalogue  
IATA = International Air Transport Association  
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition  
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code  
IMO = International Maritime Organization  
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms  
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms  
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit  
LOAEL = Lowest observed adverse effect level  
MRL = Maximum Residue Limit  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No observed effect concentration  
NOEL = No Observable Effect Level  
OEL = Occupational Exposure Limits  
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic  
PNEC = Predictable Non Effect Concentration  
STEL = Short-Term Exposure Limit  
TWA = Time-Weighted Average  
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

## 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

## 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

## 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

## 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

## 16.7 Informations complémentaires

**N° de l'article:** 412

Formule déposée aux centres anti-poison sous le nom Americol Blue Wonder - Alles Reiniger Spray

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Blue Wonder - Alles Reiniger Spray  
**Date d'exécution :** 02-12-2019  
**Date d'édition :** 17-12-2019

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

---

d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---